



CHOIX CONCERNANT UN DIVIDENDE SUR LES GAINS EN CAPITAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 130.1(4)

Protégé B une fois rempli

- À remplir par une société qui était, tout au long de l'année, une société de placement hypothécaire...
Un exemplaire dûment rempli de ce formulaire doit être produit de la façon suivante :
Remplissez la page 2 avant de remplir celle-ci.
Toute somme versée relativement au dividende visé par ce choix doit être déclarée comme un dividende sur les gains en capital dans une déclaration T5...
Les parties, paragraphes et alinéas mentionnés dans ce formulaire sont ceux de la Loi de l'impôt sur le revenu.

N'inscrivez rien ici

Table with 2 columns and 4 rows containing fields for: Raison sociale de la société, Adresse, Nom d'une personne pouvant fournir plus de renseignements, Adresse postale, Numéro d'entreprise, Bureau des services fiscaux, Numéro de téléphone.

Calcul de l'impôt de la partie III\*

Excédent de A sur B, le cas échéant (selon la page 2) ..... D
Impôt de la partie III - 75 % de D (si sans objet, inscrivez « 0 ») ..... E

\* Remarque : La société peut, selon le paragraphe 184(3), choisir de considérer l'excédent comme un dividende imposable distinct. Le choix doit être fait de la manière indiquée à l'article 2106 du Règlement de l'impôt sur le revenu dans les 90 jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis de cotisation pour l'impôt de la partie III qui est par ailleurs payable.

Remarque : Il est proposé dans un projet de loi de modifier l'impôt de la partie III à 60 % de l'excédent du dividende, pour les années d'imposition 2000 et suivantes.

Pénalité pour production tardive

Lorsque le choix n'est pas produit au plus tard à la première dans le temps des dates (1) et (2) à la page 2, il est réputé avoir été fait à la date requise s'il est fait de la manière prescrite et selon le formulaire prescrit et si une pénalité est payée sur production de ce formulaire.

Dividende - (montant A ..... ) x 1 % x (N\*\* ÷ 12) ..... (i)
500 \$ x (N\*\* ÷ 12) ..... (ii)
Montant de la pénalité pour production tardive - le moins élevé de (i) et (ii) (si sans objet, inscrivez « 0 ») ..... F

\*\* N représente le nombre de mois complets et de parties de mois (s'il y a lieu) dans la période qui va de la date d'échéance à la date de production du formulaire.

Par exemple, si la période de pénalité commence le 15 du mois, le mois suivant ou la partie de mois suivante commence le 15 du mois suivant.

Montant du versement accompagnant ce formulaire

Impôt de la partie III - montant E ci-dessus, s'il y a lieu .....
Pénalité pour production tardive - montant F ci-dessus, s'il y a lieu .....
Montant du versement - montant E plus montant F ..... G

Remarque : Des intérêts composés, capitalisés quotidiennement au taux prescrit, sont appliqués aux soldes d'impôt impayés.

Choix et attestation

Par les présentes, la société susmentionnée choisit de faire appliquer le paragraphe 130.1(4) au plein montant du dividende indiqué à la page suivante. J'atteste que les renseignements donnés ici et dans tous les documents ci-annexés sont exacts et complets.

Signature du dirigeant autorisé ..... Date .....
Titre ou poste .....

N'inscrivez rien ici

